Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 035-213502107-20210525-D_09_09-DE

Pacé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Ponant de Pacé, en séance publique retransmise en vidéo via Internet, sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
Mme BOISNARD
M. AUBERT
Mme LEVENÉ
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
M. MOKHTARI
Mme BRICE
M. TRUBERT
Mme MASSART
Mme DANIELOU
M.CORVOL
M.PAUGAM
M. LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
Mme BATAILLE
Mme CONFINO
M. LUCET

Date de convocation : 18 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme LEFEBVRE-BERTIN, qui a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. PHILOUX, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
M. BABOU, qui a donné pouvoir à M. GARNIER.
Mme KHAN, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
Mme LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. CAILLARD jusqu'à 20h54.
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

Mme PAIMPARAY-KANY
M. PICHON

Secrétaire de séance :

Mme BOISNARD

Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 035-213502107-20210525-D_09_09-DE

09/09 – 25 mai 2021

Admission en non- valeur de créances éteintes pour surendettement

Le rapporteur,

➲ rappelle au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes suite à une insuffisance d'actif ou surendettement.
Il est précisé que la présente créance de 38.12 € concerne un débiteur en situation de surendettement.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,*

Considérant *les états des produits à admettre en non-valeur dressés par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance éteinte suite à surendettement,*
Considérant *que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour but de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,*
Considérant *l'avis favorable émis par la commission des finances, lors de sa réunion du 17 mai 2021 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :
d'admettre en non- valeur les créances présentées ci-dessus ;

AUTORISE :
M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)

PRESENCE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 035-213502107-20210525-D_09_09-DE

H. DEPOUEZ	J. LE GALL	P. ROUAULT
N. LEFEBVRE-BERTIN	B. BOUFFORT	F. CABANIS
M. GARNIER	K .BOISNARD	J. AUBERT
AK. LEVENE	A. CHAIZE	Z. HERCEG-GALESNE
M. MOKHTARI	A. BRICE	JY. TRUBERT
V. RAIMPARAY-KANY	P. PHILOUX	C. MASSART
C. BABOU	C. KHAN	M. PICHON
S. DANIELOU	L. CORVOL	V. LOCHOU-REGNARD
P. PAUGAM	D. GOUGEON	J. LEMARCHAND
I. SIMONESSA	J. CAILLARD	S. BATAILLE
L. LE FUR	S. CONFINO	G. LUCET